

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE BERTOGNE, SAINTE-ODE ET TENNEVILLE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la s.a. **ASPIRAVI, Vaarnewijkstraat, 17 – 8530 HARELBEKE** en vue d'obtenir un permis unique de **classe 1** relatif à la **construction et l'exploitation d'un parc de 5 éoliennes (puissance maximale totale de 20MW)** sur les territoires communaux de Sainte-Ode et Bertogne (situation : **le long de la N4 côté est à proximité de la Barrière-Hinck**).

Parcelles cadastrées :

- SAINTE-ODE, 1^e division, section A, n°1022A3, 1023L, 1059E2
- BERTOGNE, 2^e division, section H, n°81V, 104H.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Conformément à l'article D.29-13, §1er, la durée de l'enquête publique est de **30 jours** s'agissant d'un projet de **catégorie B**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées
16/04/2021	22/04/2021	21/05/2021	Administration communale de Bertogne Rue Grande (Bertogne), 33/2 – 6687 BERTOGNE Le 21 mai 2021 à 11h00	au Collège communal - même adresse ou info@bertogne.be
16/04/2021	22/04/2021	21/05/2021	Administration communale de Sainte-Ode Rue des Trois Ponts, 46 – 6680 SAINTE-ODE Le 21 mai 2021 à 11h00	au Collège communal - même adresse ou urbanisme@sainte-ode.be
16/04/2021	22/04/2021	21/05/2021	Administration communale de Tenneville Route de Bastogne 1 - 6970 TENNEVILLE Le 21 mai 2021 à 11h00	au Collège communal - même adresse ou urbanisme@tenneville.be

Le dossier comprenant l'**étude d'incidences sur l'environnement** peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, aux lieux des séances de clôtures repris ci-dessus et aux heures suivantes :

Pour Bertogne : Tous les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le jeudi sur rendez-vous jusqu'à 20h00.

Pour Sainte-Ode : Tous les jours ouvrables de 09h00 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous jusqu'à 20h00.

Pour Tenneville : Tous les jours ouvrables de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 ou sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h00 ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès des personnes renseignées ci-dessous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales dans le délai susmentionné, pendant toute la durée de l'enquête. A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : ASPIRAVI s.a. – Vaarnewijkstraat, 17 – 8530 HARELBEKE (Mr Xavier HOUDRY - 056/70.27.36) ;
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD Ingénieurs Conseils s.a. – Avenue des Dessus-de-Lives, 2 – 5101 NAMUR (081/43.40.76) ;
- du conseiller en environnement / du conseiller en aménagement du territoire et urbanisme / de l'agent communal délégué à cet effet : **Bertogne**, M Jean-Benoît TRICOT (061/21.02.71), **Sainte-Ode**, Mme Catherine CHANTRAINE (061/21.04.49), **Tenneville**, Mme Isabelle SIMOENS (084/45.00.53) ;
- du Fonctionnaire technique : SPW – Dép. Prévention et Autorisations – Avenue Reine Astrid, 39 – 5000 NAMUR (081/71.53.44) ;
- du Fonctionnaire délégué : SPW – Dép. Aménagement du Territoire et Urbanisme – Place Didier, 45 – 6700 ARLON (063/58.90.40).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur l'objet de l'enquête. Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.

A Bertogne, le **16 avril 2021**.

Pour le Collège communal :

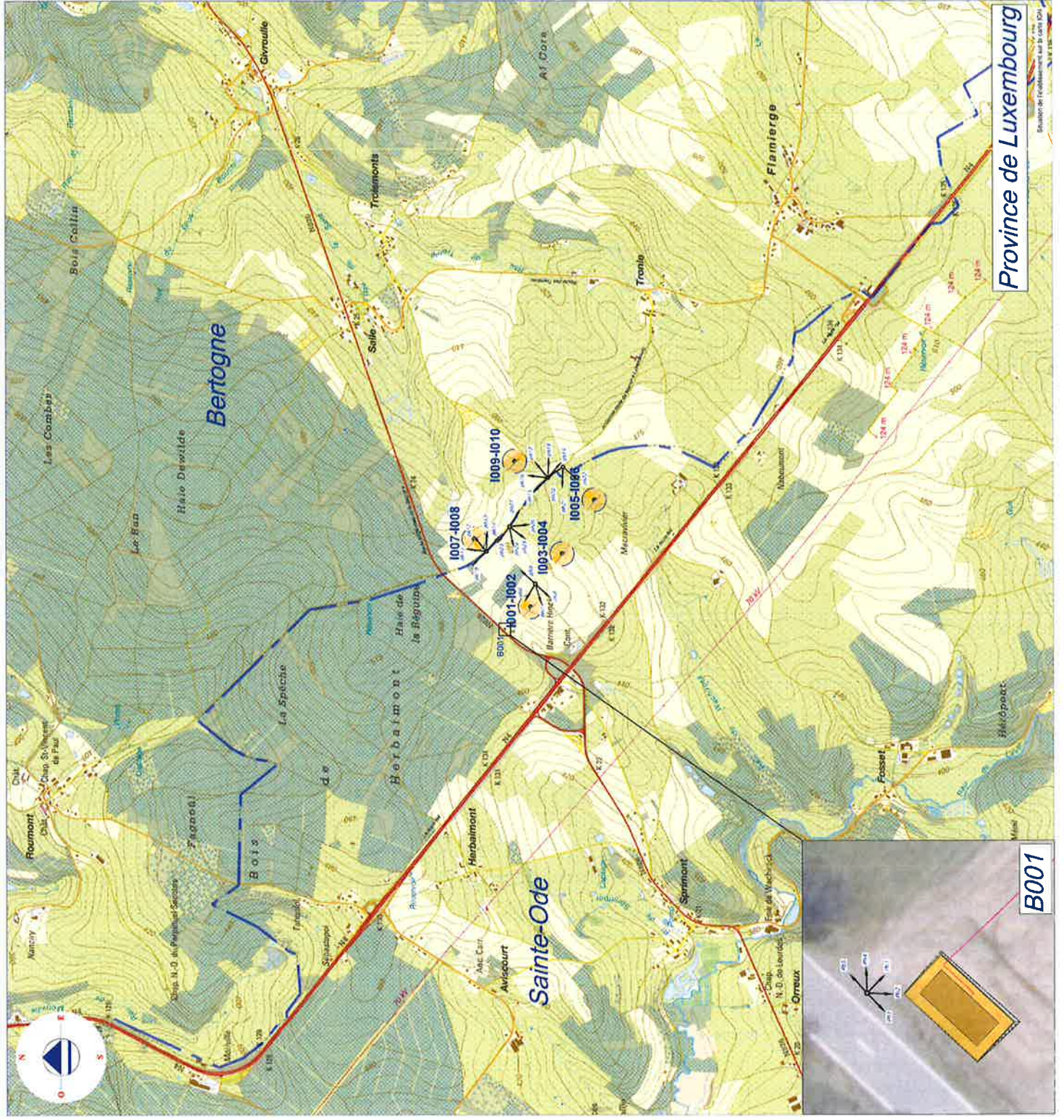
La Directrice générale,

F. LEROY

Le Bourgmestre,

C. GLAUDE





Legende:

- Solenne : Fondation + surplomb de pales
- Cabine de tête : emprise souterraine
- Limite communale
- Prise de vue

N°	X	Y	Z niv. socle supérieur
1001-1002	236272	62433	+480,50m
1003-1004	236562	62260	+471,00m
1005-1006	236556	62083	+461,50m
1007-1008	236562	62741	+484,50m
1009-1010	237058	62519	+476,50m
8001	236151	62673	+474,50m

Source: D.N.G. (Géomatriciel (coordonnées géocodées))

Particularité	Coordonnées	Altitude
Point 1	236272, 62433	480,50
Point 2	236562, 62260	471,00
Point 3	236556, 62083	461,50

Luxembourg
Sainte-Ode

Construction et exploitation
de 5 éoliennes et d'une cabine de tête, les câbles intraparcs,
aires de manutention et les chemins d'accès associés

Aspiravi
DRIVEN BY WIND, TOGETHER

architecte

Station Vve
Chaussée de Bruxelles 120
1300 Wavre 81
Vve.Alexandre@aspiravi.be

PERMIS UNIQUE
Plan de situation

PROJET	PROJETANT	PROJETEUR	PROJETEUR DÉLÉGUÉ
Construction et exploitation de 5 éoliennes et d'une cabine de tête, les câbles intraparcs, aires de manutention et les chemins d'accès associés	Aspiravi	Aspiravi	Aspiravi
PROJETANT	PROJETEUR	PROJETEUR DÉLÉGUÉ	
Aspiravi	Aspiravi	Aspiravi	
PROJETEUR	PROJETEUR DÉLÉGUÉ		
Aspiravi	Aspiravi		
PROJETEUR DÉLÉGUÉ			
Aspiravi			
PROJETEUR	PROJETEUR DÉLÉGUÉ		
Aspiravi	Aspiravi		
PROJETEUR DÉLÉGUÉ			
Aspiravi			